

Comment promouvoir le dynamisme économique des espaces ruraux ?

Déclaration du groupe de la CGT

Promouvoir le dynamisme économique des espaces ruraux dans un contexte marqué par la concentration des moyens et des richesses sur quelques territoires d'excellence est pertinent et indispensable. Etayé d'un riche diagnostic du rapport, l'avis s'inscrit dans un aménagement social et économique équilibré de tous les territoires dans lesquels vivent et travaillent des femmes et des hommes.

Le groupe de la CGT partage nombre de constats, singulièrement ceux relatifs aux risques que constitue la désindustrialisation sévère qui affecte notre pays et au taux de pauvreté, frôlant les 15 %, induit par l'augmentation du chômage et de la précarité.

S'agissant des préconisations, le groupe de la CGT partage la nécessité de préserver et développer les services publics et de responsabiliser les donneurs d'ordre vis-à-vis de leurs sous-traitants. Il souligne l'intérêt de conduire des diagnostics territoriaux préalables à l'élaboration du Schéma régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), en y associant les organisations syndicales de salariés, l'importance d'assurer l'accès à des soins de proximité et de qualité et de promouvoir des modes de garde pour la petite enfance en responsabilisant les entreprises. Il relève avec satisfaction les préconisations relatives au financement de la rénovation des réseaux ferroviaires et à l'extension des liaisons intercités et du fret. Il se félicite du regret exprimé sur la réduction des moyens alloués à l'AFITF et de la référence à un plan d'investissement européen, nécessité portée par la CES où siègent les confédérations syndicales françaises.

Le constat dressé sur la multiplicité des aides aux entreprises - 6 000 dispositifs - et l'insuffisance de leur évaluation, ainsi que les préconisations visant leur réduction et leur expertise, entrent en résonance avec ce que prône la CGT. Les salariés et leurs organisations syndicales sont les meilleurs experts pour en assurer le contrôle, apprécier leur opportunité et leur efficacité en termes d'investissement, de création d'emplois et de formation. Cela suppose d'étendre la démocratie au domaine aujourd'hui réservé de l'économie.

La valorisation du tourisme social et solidaire ainsi que l'interpellation de l'État pour l'obtention d'une reconnaissance des Services d'intérêt économique général (SIEG) auprès des instances communautaires convergent avec la conception et les exigences portées par la CGT.

Le groupe de la CGT regrette que l'avis reste timoré sur les conditions de mise en œuvre du dialogue social pourtant prôné. Il déplore que les amendements tendant à rendre effective la participation des salariés n'aient pas été retenus et ce en dépit d'un avis précédent du CESE préconisant des droits attachés aux mandats dans les instances consultatives ainsi que la création de droits syndicaux interprofessionnels. Il y a donc une contradiction majeure entre les objectifs affichés et la volonté de les mettre en œuvre.

Malgré ce point, le groupe de la CGT a voté l'avis.